



Comment déposer une demande de titre de séjour pour soins médicaux en préfecture des Alpes-Maritimes ?

Document établi le 09/02/2021

1 - Je télécharge sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes le formulaire de demande :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage>

The screenshot shows the website interface for the Prefecture of Alpes-Maritimes. The main heading is 'Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes'. The navigation menu includes 'Immigration et intégration' and 'Titres de séjour et documents de voyage'. The 'Titres de séjour et documents de voyage' section is highlighted and contains the following information:

- INFORMATIONS IMPORTANTES**: Les services en charge de l'accueil des ressortissants étrangers ont progressivement réouvert au public depuis le 11 mai 2020 et ce, uniquement sur rendez-vous. L'accueil général de la préfecture est fermé. Aucun renseignement ne peut être délivré à cet accueil. Seules les personnes ayant un rendez-vous peuvent accéder à la préfecture. Pour plus d'informations sur vos démarches, cliquez ici.
- Actualités sur vos démarches**: Première demande, Asile et protection internationale, Etudiants étrangers, Mineurs étrangers.
- Brexit**: Renouvellement, Violences conjugales et traite des êtres humains, Passeport talent, Autres formalités.
- Horaires et coordonnées**: Cliquez ici pour les consulter.
- Suggestions ou réclamations**: Cliquez ici pour faire une suggestion ou une réclamation, cliquez ici.

J'imprime et je remplis le dossier de demande de titre de séjour pour soins médicaux.



2 – J'envoie ma demande par courrier :

Préfecture des Alpes Maritimes
DRIM/BES/EM
147, bd du Mercantour
06286 NICE Cedex 3



3 – La préfecture reçoit ma demande et l'enregistre.



4 – La préfecture envoie à mon domicile le dossier (certificat médical vierge, consentement, notices d'information et enveloppe médicale).



5 – Sur le certificat médical, je vérifie les informations, je complète avec mon n° de téléphone et mon courriel pour être contacté(e) plus rapidement par l'OFII*.

Je signe dans zone « signature du patient ».

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Service médical

IDENTIFIANT : CERTIFICAT MEDICAL CONFIDENTIEL
A adresser au médecin de l'OFII

1^{er} bloc rempli par l'administration

Nom :
Prénoms :
Nom d'usage :
Né(e) le : Sexe :
A :
Nationalité :
Adresse :
Etat(e) en France le :
TEL :
Email :
Responsable légal :

2^{ème} bloc à remplir par le patient

Je m'engage à fournir au médecin de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ou au collège de médecins de cet établissement, toute information et examen nécessaires concernant mon état de santé et d'accomplir les diligences utiles pour les obtenir.
I undertake to supply to the doctor of the French Service of the Immigration and the Integration or to the college of necessary doctors of this establishment, any information and examination concerning my health and to carry out the useful diligences to obtain them.

Date : Signature du patient (à faire signer)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'évaluation de votre état de santé relatif à votre dossier. Les distributions des données aux membres de l'OFII, conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous permettent d'en avoir accès et de rectifier vos informations vous concernant pour votre dossier personnel en vous adressant à :

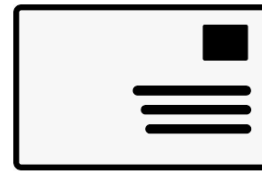
6 – Je consulte le médecin qui prend en charge ma pathologie pour qu'il renseigne le certificat médical.



7 – Je prépare mon dossier à l'aide de la notice, et je le mets dans l'enveloppe médicale, ainsi que les copies de tous les justificatifs médicaux en ma possession.

Je conserve les notices explicatives.

Je timbre le pli et l'envoie.



8 – L'OFII reçoit mon dossier médical et l'enregistre, si besoin me demande des pièces complémentaires (infoem@ofii.fr) et/ou me convoque.



Le collège des médecins a 3 mois pour donner un avis sur ma demande.

9 – J'attends la décision du Préfet qui me parviendra par courrier, dès que l'OFII leur aura communiqué l'avis du collège des médecins.



10 – Renseignements et récépissé /autorisation provisoire de séjour :

Si j'ai besoin de renouveler mon document de séjour, ou pour des renseignements sur l'avancée de mon dossier, j'adresse un courriel pref-question-titre-etrantermalade@alpes-maritimes.gouv.fr

* OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration